



SSA et Avis du CNA sur la précarité alimentaire. Octobre 22.

“Parlement de l'alimentation”, “outil d'aide à la décision publique” ... placé auprès des ministres chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) émet des Avis ... qui ont pour caractéristique de suivre les évolutions et exigences de la population en traînant des pieds.

Pour son Avis “Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire”, le CNA a décidé d'ouvrir la concertation au-delà de ses membres acteurs de la filière agricole et “des structures utilement associées” (cf. Annexe 3) :

1. 67 débats “autopoportés” organisés sur le territoire français de la mi-janvier à la mi-mars 2022 ;
2. Un **panel citoyen**, composé pour moitié de personnes en situation de précarité alimentaire, qui s'est réuni sur deux week-ends au printemps 2022.

La question posée pour les 2 outils de participation citoyenne était la suivante : “Que faut-il faire pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ?”.

Les Avis du CNA sont rarement cités parce qu'on ne sait quel élément retenir quand s'entremêlent les prises de position du chasseur et du lapin! Ainsi cet Avis 91 fournit un **diagnostic remarquablement bien documenté** sur l'insécurité alimentaire pour aboutir à des préconisations qui, majoritairement, améliorent le système sans le modifier. Il n'établit pas le lien – pourtant de plus en plus évident – entre la précarité alimentaire devenue structurelle et l'agro-industrie soumise aux lois concurrentielles du marché : pour vendre à des prix toujours plus bas, s'accumulent la destruction des emplois agricoles, l'appauvrissement des zones rurales, les intrants toxiques, les semences confisquées, la nourriture ultra-transformée, la captation d'argent public et la surproduction. Surproduction non remise en cause ici, pas plus que la nécessité de l'écouler sous forme de “dons” défiscalisés (loi Garot).

N'empêche que cet AVIS 91 sur la précarité alimentaire démontre que ce qui bouge dans la société n'est plus escamotable.

1^{er} exemple. Les citoyens consultés sur l'aide alimentaire formulent des critiques sévères :

- p.24, dépendance : “Les citoyens ayant participé aux débats autopoportés et au panel ont mis en exergue sa dimension principalement “palliative”, qui ne permet pas de s'attaquer à la racine du problème, et qui laisse les personnes en situation de dépendance ou tout du moins ne favorise pas leur autonomie.”

- p.25, inégalités : “Les auditions et l'analyse des débats autopoportés ont également mis en évidence les problèmes de mobilité dans certains territoires qui représentent un frein pour se rendre aux distributions d'aide alimentaire. Il demeure même des inégalités entre communes qui ne bénéficient pas des mêmes budgets ce qui se répercute sur les aides proposées.” “Des participantes et participants aux débats autopoportés ont évoqué un “parcours du combattant” pour pouvoir se faire aider lorsque l'on est en situation de précarité alimentaire.” “La complexité des démarches peut entraîner du découragement voire l'abandon des demandes.”

-p.26, dignité : “Il est relevé dans différentes études et également dans les débats autopoportés et l'avis du panel citoyen que les personnes allant à l'aide alimentaire peuvent ressentir un sentiment de stigmatisation ou de jugement le plus souvent en lien avec le contrôle des critères d'accès aux aides ou les locaux d'accueil qui peuvent être parfois insalubres par exemple.” “Il a notamment été souligné la manière dont la précarité alimentaire peut fragiliser l'image que l'on a de soi-même, engendrer un sentiment de honte vis-à-vis de sa situation et du fait d'être identifié comme pauvre. Telle que perçue par les personnes vivant la précarité alimentaire, l'aide alimentaire ne permet pas de leur garantir la dignité dans leur accès à une alimentation suffisante et de qualité.”

- p.27, centres d'hébergement : “ Le recours à des prestataires qui ont en charge l'offre de repas, souvent coûteux, a également pu être interrogé, certaines personnes estimant qu'elles pourraient mieux se nourrir si l'argent leur était versé sous la forme d'une aide financière directe.”

- p.28, manque de considération : “ Ce manque d'évaluation des actions menées par les associations d'aide alimentaire a été souligné par les membres du panel citoyen. Pour les panélistes, il était par ailleurs essentiel que ces évaluations puissent se faire “en s'appuyant sur la participation des personnes en situation de précarité”.

- p.30, alternative : *“Le panel citoyen a proposé une “carte alimentaire” sous la forme suivante : “Mettre en place un système de carte alimentaire permettant l’achat de denrées alimentaires et de produits d’hygiène dans tous les commerces pour que les personnes dans le besoin puissent s’alimenter dignement et de manière non-discriminante. Le budget associé doit s’ajouter aux minimas sociaux”.*

2^e exemple. Le projet de Sécurité Sociale de l’Alimentation (SSA) est examiné en détail *“La sécurité sociale de l’alimentation : un dispositif ambitieux dont la mise en œuvre soulève de multiples questions”*(page 43).

Fort discuté, il prend place, **avec ses principes de base**, dans les recommandations finales :

- p. 60, *“Expérimenter la mise en place d’une sécurité sociale de l’alimentation au sein des régimes de base de sécurité sociale, visant à permettre un accès universel à un socle alimentaire, financé par une cotisation sociale en lien avec la production réelle de valeur ajoutée, dans le cadre d’un conventionnement entre des producteurs et des caisses gérées démocratiquement”.*

Un projet porté par des citoyen-ne-s a donc réussi à franchir les objections formulées par l’agro-industrie !

L’Avis, voté à une large majorité, ne reprend pas la totalité des arguments échangés qui se trouvent dans l’Annexe 7 (méthode Swot = forces, faiblesses, opportunités, menaces).

- p. 45, *“Le coût associé pour les finances publiques, les entreprises et les salariés apparait comme la principale menace.*

Sont également évoqués la complexité du processus de mise en œuvre et des incertitudes concernant le mécanisme de financement et de contrôle, les circuits de distribution, la capacité de la production locale à répondre aux besoins, la co-existence de la SSA avec les systèmes d’aide alimentaire et agroalimentaire actuels.

Sont également mentionnés le risque de favoriser certains produits ou modes de production et une diminution des dons rendant plus difficile la lutte contre le gaspillage alimentaire”.

- p. 94, faiblesse de la SSA non reprise dans l’Avis : *“Dévaloriserait la notion de travail”.* (???)

Une certaine morale au secours de l’inégalité ? Rappel : en 1946, certains ont prétendu qu’une Sécurité Sociale de la Santé encouragerait les soûlards à continuer à boire 4 litres de vin par jour ...

